

Enseigner l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé dans différents contextes chorégraphiques

RS7196 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333v
Formacode(s)	15436, 45071
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/06/2025
Date d'échéance	25/06/2030

Certificateur(s)

POLE ALIENOR · SIRET : 35315068300038

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'apprentissage et la pratique de l'art de la danse font appel à une éducation artistique mettant en jeu le corps. Ces activités peuvent entraîner des risques physiologiques importants notamment pour les plus jeunes. C'est la raison pour laquelle un diplôme d'État obligatoire pour l'enseignement de la danse a été institué par la loi du 10 juillet 1989, dont la mise en œuvre a été confiée au ministère de la Culture. Cette loi répond à un double objectif : Assurer aux élèves et aux familles, par la création d'un diplôme d'État, une réelle garantie de la qualification des enseignants des danses classiques, contemporaines et jazz, et instaurer des normes précises minimales quant aux locaux où est dispensé tout enseignement de la danse, sur le plan technique, de la sécurité et de l'hygiène.

Ces informations constituent les premières lignes du texte de présentation de la loi relative à l'enseignement de la danse en France. Celle-ci stipule le contenu de la formation du diplôme d'État de professeur de danse dans lequel est inscrit l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé – AFCMD - . Cet enseignement de 80 heures est compris dans le cursus des 600 heures de la formation menant au diplôme d'État. (cf. texte de loi de 1989 /document UV de pédagogie – programme).

Le dictionnaire de la danse, paru en 1999 sous la direction de Philippe Le Moal aux éditions Larousse donne la définition suivante : « l'AFCMD est une discipline favorisant la compréhension et l'intégration des mouvements en danse... L'AFCMD offre une approche à la fois esthétique et fonctionnelle de la danse, complémentaire au travail habituel du danseur, du pédagogue et du chorégraphe" (cf. définition de l'AFCMD).

Cette compétence pédagogique indispensable a amené le ministère de la culture à identifier les personnes ressources, reconnues spécialistes en AFCMD à dispenser cette discipline reconnue comme élément fondateur de l'enseignement de la danse en France. C'est la raison pour laquelle, après la parution de la loi et jusqu'en 2008, une offre de formation diplômante a été mise en place. Les personnes ressources diplômées durant cette période sont à présent en voie d'arrêt de leur activité professionnelle compte tenu de leur âge. (cf. texte de loi de 1989 /liste personnes ressources).

La publication du nouveau SNOP en septembre 2023, qui encadre l'enseignement artistique dans les conservatoires, relance le besoin d'intervenants qualifiés pour l'enseignement des méthodologies corporelles, et donc la nécessité de former en AFCMD, une nouvelle génération de professionnels pour répondre à ces enjeux.

Dans ce contexte, la certification « Enseigner l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) dans différents contextes chorégraphiques » vise à :

1. Enseigner l'AFCMD dans les formations en danse

- Adapter les contenus d'enseignement de l'AFCMD selon le niveau, les objectifs pédagogiques et le public visé

(formation initiale, formation continue, préparation aux diplômes d'État et Certificat d'Aptitude).

- Transmettre les principes fondamentaux de l'AFCMD en lien avec les enjeux artistiques, physiologiques et expressifs de la danse.
- Élaborer des séquences pédagogiques articulant observation, verbalisation, expérimentation et mise en mouvement.
- Évaluer les acquis des apprenants et adapter la progression pédagogique en conséquence.

2. Enseigner l'AFCMD dans des contextes variés

- Identifier les spécificités de publics non-danseurs et adapter la démarche AFCMD à des objectifs de bien-être, de prévention des blessures ou de développement corporel.
- Concevoir et animer des ateliers autour de la perception du corps, de l'économie du geste et de la conscience du mouvement.
- Mobiliser l'AFCMD dans divers champs d'activité : arts du cirque, pratiques martiales, pratique musicale, théâtre, approche thérapeutique...etc.).

3. Contribuer à l'intégration de l'AFCMD au sein de divers dispositifs de formation

- Construire un programme pédagogique en AFCMD en lien avec des équipes pluridisciplinaires ou des cursus existants.
- Coordonner les interventions pédagogiques dans une logique de parcours de formation cohérent.
- Concevoir des outils d'analyse, de suivi et d'évaluation des apprentissages.

4. Intervenir comme expert ou jury dans le milieu chorégraphique professionnel

- Participer à l'évaluation des compétences professionnelles dans le cadre de jurys pour le Diplôme d'État (DE) ou le Certificat d'Aptitude (CA) de professeur de danse.
- Apporter un regard expert lors de recrutements ou d'évaluations dans les structures d'enseignement spécialisé ou supérieur en danse.

5. S'inscrire dans des projets artistiques et/ou de recherche

- Contribuer à la création chorégraphique en tant que partenaire du chorégraphe ou de l'interprète, en apportant une expertise en AFCMD.
- S'inscrire dans une dynamique de recherche-action en lien avec des enseignants-chercheurs ou institutions académiques autour du corps dans le mouvement dansé.
- Produire des analyses réflexives et critiques sur la place et les apports de l'AFCMD dans la formation, la création ou la transmission artistique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Mobiliser les fondamentaux de l'AFCMD (connaissances scientifiques, références philosophiques et pratiques somatiques) afin d'assurer une transmission rigoureuse, contextualisée et sensible des principes de l'AFCMD, au service de la pédagogie et de la prévention des troubles liés à la pratique corporelle.
- Concevoir et mettre en œuvre des séances d'AFCMD adaptées aux caractéristiques et besoins de publics diversifiés (amateurs, professionnels, artistes chorégraphiques, personnes en formation initiale ou continue, en situation de handicap...), afin d'assurer une transmission contextualisée, cohérente et accessible des principes fondamentaux de l'AFCMD.
- Mobiliser une approche sensori-motrice et des techniques d'exploration somatique (Feldenkrais, Alexander, gymnastique holistique, etc.) afin de transmettre une prise de conscience corporelle et d'améliorer la qualité du mouvement dansé.
- Transmettre les bases scientifiques liées au corps en mouvement (anatomie fonctionnelle, biomécanique, physiologie, etc.) afin de favoriser chez l'apprenant une compréhension et interprétation fine et une autonomie dans son apprentissage.
- Mobiliser les connaissances sur le développement moteur de l'enfant afin d'éclairer le processus d'apprentissage des coordinations dans le cadre du mouvement dansé.
- Adapter le travail du mouvement en fonction des caractéristiques des publics (âge, personnes en situation de handicap, limitations physiques, niveau technique, discipline artistique) afin d'optimiser le geste technique et/ou expressif.
- Mobiliser et exploiter des outils d'observation et d'analyse du mouvement dansé afin d'accompagner les processus d'enseignement, de création et d'interprétation, à partir d'une lecture fine et structurée du geste dansé.
- Observer, repérer et prévenir les attitudes pathogènes afin de garantir l'intégrité physique et psychique des apprenants et prévenir les blessures en contexte artistique et pédagogique.
- Stimuler et développer la créativité artistique et l'inventivité afin d'enrichir la pratique professionnelle (création

chorégraphique, interprétation, transmission...).

- Animer une dynamique de groupe interactive et renforcer les échanges entre les apprenants afin de favoriser la compréhension, l'acquisition et l'intégration du geste technique et expressif en danse.
- Utiliser des supports pédagogiques variés et adaptés (rédactionnels, visuels, numériques et matériels) afin de faciliter la compréhension, l'analyse et l'appropriation du mouvement dansé par les apprenants.
- Mobiliser une posture d'enseignant-chercheur afin de construire une démarche pédagogique et artistique fondée sur des références théoriques, pratiques et contextuelles.
- Évaluer les acquis et compétences en AFCMD afin de participer à des jurys de sélection et de certification.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès à la formation en formation est conditionné à la validation d'un ensemble de critères académiques, professionnels et pédagogiques. Le candidat doit remplir l'ensemble des prérequis suivants :

1/ Justifier d'une qualification ou d'une expérience professionnelle significative dans le domaine du corps en mouvement, par l'un des éléments suivants :

- Être titulaire du Diplôme d'État (DE) ou du Certificat d'Aptitude (CA) de professeur de danse ;
- Être titulaire du Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) de danseur ;
- Justifier d'une carrière d'interprète chorégraphique significative, illustrant la diversité des contextes artistiques traversés ;
- Justifier d'une carrière de chorégraphe reconnue, mettant en évidence une pratique diversifiée de la création chorégraphique ;
- Être pédagogue confirmé dans une discipline artistique corporelle (arts du cirque, théâtre physique, etc.), avec une pratique avérée de l'accompagnement corporel.

2/ Avoir validé le certificat de formation "L'enseignement de l'anatomie-physiologie pour le mouvement dans les formations initiales", délivré par l'établissement suite à la formation AFCMD « Expertise du geste et prévention » (600h).

Cette formation vise à intégrer les principes de l'Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé dans une démarche pédagogique et artistique, en danse comme dans d'autres disciplines mobilisant le corps en mouvement.

2/ Avoir participé à un stage de sélection préalable, organisé plusieurs mois avant l'entrée en formation. Ce stage de deux jours, piloté par le pôle Aliénor et le comité pédagogique, permet d'évaluer l'appropriation des contenus issus de la formation « Expertise du geste et prévention », de vérifier la cohérence entre le projet professionnel du candidat et les objectifs de la certification. Ce stage comprend des cours techniques, des mises en situation autour de thématiques transmises en amont, un commentaire iconographique écrit, un entretien individuel.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

le jury est constitué de 5 membres, représentants professionnels suivants :

- Un représentant du ministère de la Culture
- 2 spécialistes en AFCMD qui ne sont pas intervenus auprès des stagiaires lors de la formation et extérieur à l'établissement pôle Aliénor
- Une personnalité du champ chorégraphique ayant une reconnaissance nationale dans l'une des options classique, jazz, contemporain, qui n'est pas intervenu auprès des stagiaires lors de la formation et extérieur à l'établissement pôle Aliénor,
- Le directeur de l'établissement pôle Aliénor ou son représentant

Base légale

Date de décision	25/06/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/06/2030
Date de dernière délivrance possible	25/12/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS5345

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://polealienor.eu/poitiers-afcmd-polealienor/240h-specialisation-pour-lenseignement-de-la-discipline/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7196/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	4 600 €
Durée	240 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	3
Parcours menés à terme	3
Taux d'achèvement	100 %
Période	08/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	12 018 €
Coût moyen par dossier	4 006 €
Durée moyenne	209 h
Période	07/2025
France compétences	71 %
Reste à charge titulaire	25 %
OPCO	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.